

s o m m a i r e

→ PRODUCTION

Bilan de campagne 2024
La France au rendez-vous

→ ÉCONOMIE

Modalités contractuelles
Une nouvelle approche

→ RÉSEAU

Enquête de typologie 2024
Un réseau qui se renouvelle
mais se réduit

→ MAIN-D'ŒUVRE

Site Job-semences-maïs
A l'écoute des utilisateurs

É D I T O R I A L

VERS UNE CONTRACTUALISATION
RENOUVELÉE !

Dans mon dernier édit, je vous faisais part de la position adoptée en juin par l'AGPM Maïs Semence au sein de la FNPSMS pour que nos coûts de production soient mieux pris en compte dans nos contrats. Depuis cette date, un groupe de travail a été mis en place avec des représentants des semenciers.

Les travaux conduits ont abouti à la rédaction d'une résolution, adoptée de façon démocratique lors de l'AG de la FNPSMS le 21 novembre dernier et jointe à ce numéro. Elle dit notamment que la construction de la rémunération des producteurs doit désormais s'articuler autour de 2 grands blocs :

- Un 1^{er} bloc qui doit couvrir nos coûts de production complets.
- Un 2nd bloc qui doit permettre de rémunérer les multiplicateurs et leurs exploitations pour assurer leur pérennité. Pour nous, la rémunération d'un multiplicateur doit être raisonnée comme celle d'un cadre car c'est ce que nous sommes en tant que chefs d'entreprises.

Cette nouvelle approche, qui repose avant tout sur du bon sens et une application intelligente de la loi Egalim, doit désormais se déployer localement. Nous serons très vigilants à ce que son application soit conforme aux engagements collectifs pris à travers cette résolution.

Benoît LABORDE, Président AGPM Maïs Semence

> PRODUCTION

Bilan de campagne 2024
La France au rendez-vous

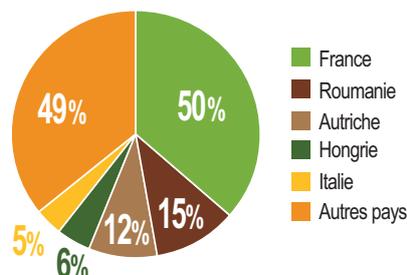
La campagne 2024 a connu ses hauts et ses bas avec un début et une fin de cycle perturbés par les intempéries mais une pleine saison propice au développement des maïs. In fine, la France affiche un résultat global supérieur aux objectifs contrairement aux autres pays de l'UE. Au global, la production 2024/2025 de l'UE est déficitaire mais le bilan reste lourd.

Des surfaces 2024 en chute

Au final, le plan de multiplication UE s'est établi à 121 000 ha, soit une baisse de 47 500 ha (-28 % par rapport à la campagne précédente). C'est ainsi le plus faible programme depuis 2007/2008 avec des surfaces proches de celles de 2008, 2011 ou 2017. La baisse concerne tous les pays dans une logique d'épuration rapide des stocks après la très bonne récolte

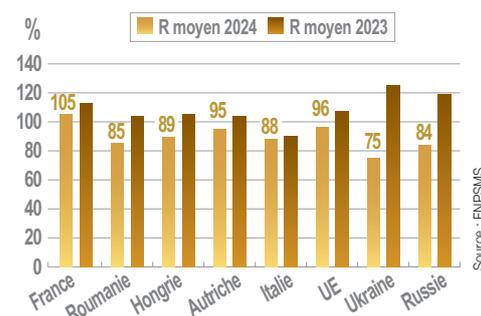
2023/2024 : 61 200 ha en France (-24 %), 18 000 ha en Roumanie (-36 %), 14 300 ha en Hongrie (-43 %), 7 300 ha en Pologne (-24 %), 6 650 ha en Italie (-15 %). Dans ce contexte, il faut souligner que la France consolide sa place dans l'UE avec plus de 50 % des surfaces. Ce ratio n'avait plus été atteint depuis 2015.

> 121 000 ha produits dans l'UE en 2024



En dehors de l'UE, la tendance est encore plus marquée : 26 000 ha en Russie (-40 %), 19 500 ha en Ukraine (-44 %), 16 800 ha en Turquie (-29 %) et même -50 % en Serbie avec 5 000 ha de production.

> Des résultats 2024 dans tous les cas inférieurs à 2023 et souvent à l'objectif



Des résultats techniques 2024 hétérogènes

La France fait figure d'exception dans le paysage européen. En effet, malgré un printemps très pluvieux et froid, elle réalise un rendement moyen à 105 % de son objectif à la faveur de conditions météo estivales, sans excès de chaleur, et avec d'importantes précipitations.

A l'échelle de l'UE, le résultat moyen n'atteint pas l'objectif et se stabiliserait à 97 % avec des résultats atteignant à peine 84 % des objectifs

dans certains pays tels que la Roumanie, ou 87 % en Hongrie. A l'exception de la France, (et de l'Allemagne), aucun pays de l'UE ne réalise ses objectifs.

La situation est encore plus marquée dans les pays hors UE puisque l'Ukraine ne réaliserait que 75 % des objectifs et la Russie à peine 86 %. La Turquie s'en sortirait mieux avec 100 % de son objectif.

Des perspectives 2025 toujours moroses

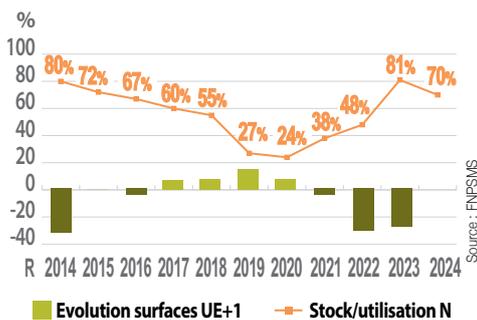
La question qui se pose aujourd'hui sur le terrain est celle de l'évolution de surfaces pour la prochaine campagne. La mise en place d'un des plus faibles programmes de multiplication des 15 dernières années dans l'UE avait pour objectif de freiner la hausse des stocks et même de les réduire significativement. Qu'en sera-t-il avec un rendement moyen légèrement inférieur à l'objectif ?

A ce stade, il est encore difficile d'estimer la valeur réelle du stock à l'issue de la campagne de vente pour les semis 2025, tant l'évolution des surfaces de maïs en Europe reste encore difficile à estimer. Les premières tendances font toutefois état d'une baisse des surfaces dans l'UE (potentiellement jusqu'à 4/5 %) mais d'une hausse dans les Pays Tiers notamment en Ukraine.

Si l'estimation de résultat à 97 % des objectifs dans l'UE se confirme les stocks pourraient rester presque inchangés au 31 mai 2025.

Dans ces conditions, les stocks resteront lourds et le programme global de multiplication de l'UE 2025 devrait rester bas et probablement inférieur à celui de 2024 d'après les premiers échos. La volonté de préserver des réseaux de producteurs déjà très fragilisés par la campagne 2024 devra également être prise en considération par les semenciers.

> Un niveau de stock encore lourd qui pourrait entraîner une nouvelle contraction des surfaces dans l'UE



> ÉCONOMIE

Modalités contractuelles Une nouvelle approche

A l'issue de la mise en place des contrats de la campagne 2024/2025, les membres du Conseil de section AGPM Maïs Semence ont fait un constat commun : les niveaux de prix planchers 2023 n'ont pas été préservés en 2024 et les propositions de certains établissements ne permettaient pas de garantir la couverture des coûts de production. En réaction, vos représentants ont fait le choix de stopper, leur contribution aux travaux de la FNPSMS et ont

demandé la mise en place d'un groupe de travail spécifique pour remettre à plat les pratiques de la filière. De juin à novembre 2024, ce sujet a été le seul point d'échange entre les élus de la FNPSMS et un important travail a été conduit. Retour sur ces travaux, avec Stéphane Desrieux, secrétaire général de l'AGPM Maïs Semence et membre du groupe de travail mis en place en juin 2024.

Comment le sujet de l'économie de la production a-t-il été traité au cours des derniers mois ?

Le sujet est régulièrement traité au sein de la FNPSMS maïs, en juin, les représentants des multiplicateurs ont « tapé du poing » sur la table et demandé à se concentrer sur les modalités de construction des prix payés aux multiplicateurs. Les pratiques sont diverses mais dans la plupart des cas elles lient fortement le prix payé au cours du maïs grain. Or, nous avons de nouveau constaté en 2024 que cela pouvait être très préjudiciable et entraîner des effets de yo-yo trop difficiles à absorber. Le fait que les surfaces aient aussi connu une chute historique en 2024 a accentué la déception des négociations et nous ont aussi conduit à demander des changements rapides. Vous l'aurez compris, le point central pour les multiplicateurs portait sur les modalités de construction des prix.

Pour autant, ces travaux se sont inscrits dans une démarche plus large avec l'ambition d'avancer collectivement sur 4 thématiques centrales qui ont émergé à l'issue d'un important travail de bilan et un recensement des attentes de chaque partie :

- La rémunération
- La compétitivité
- Le pilotage prospectif de la filière
- La pratique de discussions

Concrètement, un cycle de 6 réunions et 2 Conseils d'administration spécifiques ont été programmés de juin à novembre avec pour ambition d'aboutir à des résultats concrets à annoncer lors de l'AG de la FNPSMS le 21 novembre 2024. En parallèle, les administrateurs de l'AGPM Maïs Semence se sont réunis à de nombreuses reprises pour contribuer à ces travaux.

A quels résultats ont abouti ces travaux ? Est-ce qu'ils sont satisfaisants pour vous ?

Je vais me concentrer sur les résultats des travaux sur la rémunération car c'est central pour nous. Tout d'abord, pour résumer notre position, nous avons principalement demandé que chaque accord de prix soit désormais basé sur la prise en compte formelle des coûts de production au champ de la culture de maïs semence. Par coût de production j'entends un coût de production complet qui inclut les classiques charges variables mais aussi les charges de mécanisation et de structure, incluant la main-d'œuvre, ainsi que l'ensemble des cotisations et taxes et toutes les autres charges globales de gestion de l'exploitation qui doivent être ventilées sur la culture de maïs semence. Cela n'est finalement que du bon sens et c'est la base de toute la loi Egalim qu'il

convient de respecter. Pour autant, c'est un point sur lequel les discussions ont été longues et animées. Au-delà de la prise en compte obligatoire des coûts de production, nous avons demandé que les accords de prix permettent de rémunérer l'agriculteur et son exploitation pour qu'elle puisse investir. La rémunération de l'agriculteur et des capitaux propres doit donc être intégrée dans le prix payé.

Ces travaux ont conduit à l'élaboration d'une résolution, votée lors de l'AG de la FNPSMS le 21 novembre 2024, qui reprend ces éléments et dont vous trouverez une copie annexée à ce numéro.



> La résolution votée lors de l'AG FNPSMS le 21 novembre 2024.

Le contenu de la résolution intègre nos principales demandes, mais ce qui compte pour nous aujourd'hui c'est qu'elle soit appliquée sur le terrain avec le bon esprit et la bonne attitude en transparence avec vos représentants. Nous avons l'expérience de textes qui n'ont pas été appliqués et au regard de l'investissement collectif mis dans ce dossier et de son importance, je peux vous assurer que l'ensemble des administrateurs de l'AGPM Maïs Semence sauront rappeler leurs engagements aux établissements.

Je souhaite aussi préciser que l'AGPM Maïs Semence a mis en place de nouveaux outils pratiques pour aider les structures locales à calculer le plus précisément possible leurs coûts de production et qu'elles en assurent le déploiement sur le terrain depuis le mois de novembre.

> RÉSEAU

Enquête de typologie 2024 Un réseau qui se renouvelle mais se réduit

AGPM Maïs Semence a réalisé en juin/juillet 2024 une nouvelle enquête auprès des multiplicateurs pour dresser la typologie des exploitations, leur évolution, et mieux cerner les préoccupations du réseau notamment dans un contexte de réflexion global de refonte des modalités contractuelles.

AGPM Maïs Semence s'est de nouveau associée au cabinet d'étude ADquation pour réaliser une enquête de typologie et d'opinion auprès des multiplicateurs. Elle a été conduite du 27 juin au 22 juillet 2024, auprès de 400 producteurs (14 % du réseau) représentatifs de l'ensemble des zones de production en 2024. Ces interviews téléphoniques visaient plusieurs objectifs : mettre à jour la photographie des multiplicateurs, actualiser leur perception de

l'activité, connaître leurs intentions pour les prochaines années, mesurer les évolutions des pratiques assurantielles et évaluer leurs attentes vis-à-vis de la culture notamment sur le plan contractuel.

Tous les résultats ont été déclinés selon 4 grandes régions (cf. carte). Les résultats par région ne sont pas présentés dans cet article mais ils peuvent être envoyés à vos groupements sur demande.

Profil des producteurs

La SAU moyenne poursuit sa progression avec 17 ha supplémentaires depuis 2020 pour atteindre 140 ha. Une très large part des exploitations (61 %) exploitent désormais plus de 100 ha de SAU. La région Aquitaine est celle qui présente la plus faible SAU moyenne des 4 régions examinées.

Le nombre de personnes travaillant sur les exploitations progresse légèrement à 2 ETP en moyenne comme le nombre de saisonniers qui s'établit à 19 par exploitation.

L'âge moyen des producteurs est de 46 ans, soit un « rajeunissement » de 3 ans depuis 2016, traduisant ainsi un renouvellement constant du réseau. Cela est visible dans l'analyse de la répartition des producteurs par tranches d'âge, car seules les tranches « moins de 35 ans » (20 % des effectifs) et « 35 à 44 ans » (24 % des effectifs) progressent dans ce panel 2024. Ce « rajeunissement » se traduit par une augmentation du niveau de formation du réseau qui s'est encore accentué en 2024 avec désormais 50 % des multiplicateurs affichant un niveau BTS ou plus (+ 10 % en 4 ans). Cette concentration et professionnalisation des exploitations s'inscrivent également dans une progression constante des formes sociétaires dans le paysage agricole au détriment des formes individuelles qui ne représentent plus que 28 % des exploitations du réseau (- 8 % depuis 2020).

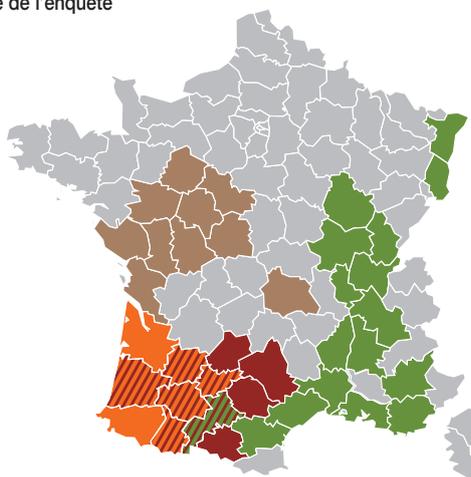
Ce renouvellement se traduit, naturellement, par une forme de perte d'expérience mais qu'il faut fortement relativiser car le réseau de multiplicateurs reste expérimenté avec 18 campagnes de multiplication de maïs semence à son actif en moyenne et 43 % du réseau a plus de 20 campagnes à son actif.

L'orientation SCOP se confirme avec 94 % des exploitations cultivant au moins une autre grande culture et en moyenne 3,4 cultures en plus du maïs semence. La proportion des exploitations cultivant d'autres productions de semences reste stable à 46 % des producteurs interrogés. Enfin, le réseau reste familier avec les cultures nécessitant de la main-d'œuvre saisonnière puisque 61 % cultivent d'autres productions nécessitant des saisonniers.

Place de la culture de maïs semence dans l'exploitation

La surface moyenne de maïs semence du panel enquêté est de 21 ha soit 3 ha de moins qu'en 2020. Cela s'explique par la baisse des surfaces de 2020 à 2024 (- 24 % pour les hybrides commerciaux / Source SEMAE) mais est compensée par la baisse du nombre de multiplicateurs (- 16 % / Source SEMAE). Cette valeur permet de valider la représentativité

> Déclinaison régionale de l'enquête typologie 2024



Les régions sont attribuées par groupement de syndicat ou OP et non en fonction de l'emplacement géographique de l'exploitation.

de l'échantillon enquêté puisque cette moyenne de surface est conforme avec les statistiques interprofessionnelles de SEMAE pour l'année 2024.

Dans ce contexte de baisse des surfaces plus forte que la baisse du nombre de multiplicateurs, la part du maïs semence dans la SAU des exploitations est naturellement en baisse par rapport à 2020 pour rejoindre le niveau de 2016, c'est-à-dire 19 % de la SAU (SAU de 114 ha en moyenne pour 64 800 ha par 3 696 producteurs). Pour autant, dans ce contexte de baisse de la part du maïs semence dans les exploitations, la place prépondérante de cette culture dans l'économie des exploitations se traduit dans la part du chiffre d'affaires qui est évaluée à 41 % en moyenne. Cet indicateur est nouveau mais l'on observe une place renforcée du maïs semence dans le CA des exploitations en 2024, à travers le ratio des exploitations pour lequel il représente plus de 50 % et qui atteint 37 %, soit le plus haut niveau depuis le lancement de ce type d'enquête en 2012. Cette évolution est à mettre au crédit de la hausse des rémunérations de la récolte 2023.

Perception de la culture de maïs semence

Les réponses apportées à ce type de questions évoluent peu dans les grandes tendances. Les évolutions sont donc à analyser dans le détail et à la marge.

> Perception du maïs semence



Si l'aspect contractuel est toujours perçu comme un avantage, dans le sens où le revenu escompté est connu à l'avance, le niveau de rémunération, bien que généralement jugé supérieur aux autres cultures, reste une préoccupation majeure des multiplicateurs. Une question posée en 2020 sur la perception de la rentabilité de la culture a été de nouveau adressée au panel. Elle traduit un attrait économique de la culture

> Tableau 1 - Évolution du profil des multiplicateurs de maïs semence

	2008	2012	2016	2020	2024
SAU moyenne	88 ha	101 ha	114 ha	123 ha	140 ha
Niveau BAC et +	46 %	54 %	57 %	73 %	80 %
Age moyen	48 ans	47 ans	49 ans	48 ans	46 ans
% exploitations individuelles	44 %	39 %	30 %	36 %	28 %
Formation BTS ou plus	23 %	25 %	26 %	40 %	50 %
Nombre de temps plein sur l'exploitation	1,7	1,7	1,8	1,9	2
Fidélité au maïs semence (en a cultivé tous les ans depuis le début)	-	79 %	81 %	83 %	89 %
Nombre moyen de saisonniers par an pour le maïs semence	15	15	15	17	19
Superficie moyenne maximale en maïs semence	26 ha	29 ha	32 ha	33 ha	38 ha

> Tableau 2 - Place du maïs semence dans les exploitations

	2008	2012	2016	2020	2024
Superficie moyenne de maïs semence par exploitation	20 ha	22 ha	19 ha	24 ha	21 ha
Part du maïs semence dans la SAU	26 %	26 %	19 %	23 %	19 %
Part du CA de la culture maïs semence > 50 % CA exploitation		30 %	24 %	31 %	37 %

renforcé avec 58 % qui estiment que le revenu net de la culture est « intéressant » contre 50 % 4 ans plus tôt.

Cette amélioration de la rentabilité de la culture en 2023 se traduit par une amélioration de la capacité d'investissement puisque 50 % des producteurs interrogés estiment avoir la capacité financière à réaliser des investissements spécifiques dans les 3 prochaines années. A contrario, ils sont donc encore 50 % à estimer ne toujours pas l'avoir en 2024 mais c'est 10 % de moins qu'en 2020. Au-delà du niveau de rémunération, il est intéressant de noter que le degré de satisfaction vis-à-vis des modalités de construction de la rémunération se dégrade de façon constante depuis 2012. 38 % des producteurs déclarent ne plus être satisfaits par les méthodes actuelles ; soit 7 % de moins qu'en 2020 et 17 % de moins qu'en 2012. Les principales sources d'insatisfaction sont liées à une corrélation insuffisante entre la hausse des charges et la hausse des rémunérations, une trop forte dépendance au cours du maïs grain et une prise en compte incomplète de la réalité des charges de production. Toutes ces notifications spontanées sont en hausse par rapport à 2020.

Au-delà de la perception de la culture, cette étude vise également à estimer le potentiel d'évolution des surfaces ; le potentiel agronomique théorique sur les exploitations et les aspirations plus réalistes d'évolution. Il ressort de cette étude conduite dans un contexte de forte baisse des surfaces, une aspiration globale et plus élevée qu'en 2020 à une hausse des surfaces. 44 % des producteurs

déclarent espérer une augmentation de leur surface (contre 21 % en 2020) et en moyenne de 15 ha/exploitation.

Evolution des stratégies d'assurance

Suite à la hausse historique des taux des polices d'assurance récolte au cours des dernières années et aux interrogations qu'elles ont suscité chez les multiplicateurs, il a été jugé opportun de profiter de cette enquête pour mesurer les évolutions de pratiques des producteurs sur ce dossier. Il ressort de l'étude les principaux points suivants pour la campagne 2024 :

- Le réseau reste attaché à l'assurance récolte avec un taux de producteurs assuré quasiment stable à 93 %. Parmi ces producteurs, 81 % sont assurés en MRC, soit également un taux quasiment stable par rapport à 2020
- Certains producteurs ont reconsidéré le choix de leur compagnie d'assurance avec une tendance à moins dépendre de l'assureur historique de la filière maïs qui reste toutefois encore majoritaire dans le pool des assureurs choisis par les multiplicateurs
- Au-delà d'un changement d'assureur pour au moins 5 % des producteurs enquêtés en 2024, le principal arbitrage a porté sur les capitaux assurés puisque 40 % des producteurs du panel ont déclaré les avoir réduits. A contrario, très peu ont déclaré avoir modifié le type d'assurance choisi ou le niveau de franchise.

Le renforcement de l'enquête sur ce sujet permettra de pouvoir suivre les évolutions des pratiques amorcées et qui pourraient se poursuivre lors des prochaines campagnes.

en bref

Demande de dérogation Nemathorin 10 G

Depuis le non-renouvellement de la substance active Oxamyl en avril 2023, utilisée dans le nématicide Vydate 10 G, les multiplicateurs de semences de maïs sont dans une impasse technique face à ce ravageur. Pour pallier cette situation, l'AGPM a déposé le 4 novembre 2024 une demande de dérogation 120 jours auprès de la DGAL pour pouvoir utiliser le produit Nemathorin 10 G en production de maïs semence lors des semis 2025 dans les zones à risque sur les terrains sableux du Sud-Ouest. La demande porte sur une utilisation à compter du 15 mars 2025 et l'AGPM reste en lien avec la firme et la DGAL pour faire avancer cette demande.



Nouvelle campagne de communication Cet Epi m'épate

La filière maïs va lancer début 2025, sa nouvelle campagne triennale « Cet Epi M'Épate » pour 2024-2026 accompagnée par une nouvelle agence de communication innovante, « No Pen No Gain ». Sélectionnée pour leur campagne « Grain de folie - Welcome to the pop corner », l'agence propose de mettre en place un nouvel univers graphique impactant très en rupture avec trois phases : interpeler – éduquer – embarquer.



Le parti pris de cette nouvelle campagne est de s'adresser à un public plus jeune, connecté et sensible aux défis actuels afin de créer une nouvelle communauté autour du maïs avec l'ambition de créer de futurs ambassadeurs. Cette campagne moderne se déclinera sous divers supports, principalement digitaux et associera toutes les formes de maïs pour valoriser au mieux cette culture. Lancement des premiers éléments de la campagne début 2025 avec de nombreuses actions prévues au Salon International de l'Agriculture. Des points réguliers seront faits dans le Semences 8000 pour vous y associer pleinement.

> MAIN-D'ŒUVRE

Site Job-semences-maïs A l'écoute des utilisateurs

À la suite du lancement du site internet en novembre 2023 et à la réalisation d'un premier bilan quantitatif sur la base du nombre d'offres et de candidatures déposées, une enquête complémentaire a été conduite auprès des 166 utilisateurs. L'étude des 44 réponses collectées a notamment permis d'affiner les pistes d'évolution souhaitables du site.

Des évolutions en cours de développement

L'enquête avait également pour objectif d'identifier des pistes d'amélioration :

- Sur l'architecture du site pour faciliter l'accès au module de connexion et à l'espace personnel des producteurs
- Du tableau de bord pour consulter et traiter plus facilement les candidatures avec notamment l'ajout d'option de mailing aux candidats
- Du formulaire de candidature pour pouvoir collecter plus d'informations.

Ces développements sont en cours et une information sera transmise aux groupements de producteurs et aux utilisateurs dès qu'ils seront opérationnels.

Un site qui a permis de recruter :

